

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbal

Mairie de Michery

02/09/2011

SOMMAIRE

1. VALIDATION DES REGLEMENTS INTERIEURS CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012
2. VALIDATION DES TARIFS DE LA CANTINE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2011 AU 31/12/2011
3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE AVEC LA POSTE
4. REFORME DES TAXES SUR L'ELECTRICITE
5. SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC ADIC INFORMATIQUE EN CHARGE DU LOGICIEL D'ETAT-CIVIL
6. ATTRIBUTION DE LA LOCATION DE CHASSE COMMUNALE
7. RENOUVELLEMENT DU BAIL DE PECHE
8. ENCAISSEMENT DES LOYERS 2009 ET 2010 DES TERRES EXPLOITEES PAR LE SCEA CHALEMBERT
9. DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU
10. LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES
11. QUESTIONS DIVERSES
12. COMMUNICATIONS DIVERSES

L'AN DEUX MIL ONZE, LE DEUX SEPTEMBRE A 20H30 LE CONSEIL MUNICIPAL RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENTE DE FRANCIS GARNIER, MAIRE.

PRÉSENTS: Francis GARNIER, Jacques PISCAGLIA, Marcel MAZALEYRAT, Michel LACOSTE, Philippe DELETTRE, Marie Claire DUFAUD-MEYER, Anne-Marie MALLERON, Gisèle DAUTEL, Christian MESSAGE, Patrice PILON

Absente et excusée : Véronique RAYET a donné pouvoir à Francis GARNIER

Absents : Maryvonne OBERSON, Isabelle ROGIER, Marc DA COSTA

Secrétaire de séance : Marcel MAZALEYRAT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2011, signé par tous les membres présents.

VALIDATION DES REGLEMENTS INTERIEURS CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux règlements de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2011/2012.

Étant deux services communaux, gérés par la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des sports de la Commune de Michery et mis en place sous la responsabilité de la Municipalité, celle-ci en assure le fonctionnement, la gestion, l'occupation, la réglementation et l'entretien des locaux. Aucune inscription ne sera prise en compte sans que les parents ne nous aient rendu ces documents signés.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

VALIDATION DES TARIFS DE LA CANTINE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2011 AU 31/12/2011

Monsieur le Maire rappelle au CM que la Société prestataire de services, connue sous le nom de « Petits Gastronomes » a été choisie par l'ancienne municipalité et que nous devons signer un avenant au contrat, pour le prolonger du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2011.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1^{er} Septembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2011

- 4.50€ le repas,
- 1€ le forfait « garderie du midi » pour les enfants transférés à la cantine lorsque les parents ne se sont pas présentés à l'heure prévue,
- 4.50€ + 1€ pour les enfants non inscrits à la cantine par leurs parents,
- 2€ pour un enfant présentant un PAI et dont le repas est fourni par la famille.

Il rappelle au Conseil Municipal que les tarifs pourront être modifiés dans le courant de l'année scolaire puisqu'une consultation a été lancée en juillet dernier et que la commission d'appel d'offre se réunira prochainement pour choisir un nouveau prestataire.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE AVEC LA POSTE

Le Maire rapporte au CM que la Poste a augmenté l'indemnité qu'elle verse à la commune pour la tenue de la POSTE COMMUNALE. Celle-ci passe de 950€ à 1070€ par mois, augmentation supérieure aux indices contractuels.

C'est la raison pour laquelle la Poste nous demande de ratifier cette augmentation par un avenant au contrat initial.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

REFORME DES TAXES SUR L'ELECTRICITE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) se sont substituées aux taxes antérieures basées sur une partie de la facture.

Les changements sont les suivants :

- Les nouvelles taxes communales et départementales sont basées sur la quantité d'électricité consommée et non plus sur 80% de la facture comme c'était le cas jusqu'à présent
- Elles toucheront les consommations d'éclairage public qui étaient exonérées jusqu'à présent
- Elles sont obligatoires : les collectivités locales n'auront plus la possibilité de ne pas l'instaurer.

En fait toutes les communes appliquaient une taxe de 8% sur 80% de la facture et le Département 4% sur la même base.

Le montant de la nouvelle taxe est fixé à 0,75€ le MKwh pour les puissances inférieures à 36KVA, et 0,25€/MKWh pour les puissances comprises entre 36 et 250 KVA.

Les collectivités territoriales ont la faculté d'appliquer un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 pour la part communale et 2 à 4 pour la part départementale.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de retenir le coefficient 8 afin de s'aligner sur la taxe antérieure qui était de 8% sur 80% de la facture (abonnement + consommations).

L'impact sur l'éclairage public sera d'environ 1000 à 1500€, ce qui amène le Maire à proposer de modifier l'heure d'extinction la nuit, ainsi que celle de la mise en service le matin. Le matin, la mise en service se fera à 6 heures (au lieu de 5 heures) et le soir l'extinction passerait à 23 heures (au lieu de minuit).

L'économie qui en résulterait ne compenserait pas la totalité du surcoût mais participerait néanmoins à en réduire l'impact.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC ADIC INFORMATIQUE EN CHARGE DU LOGICIEL D'ÉTAT-CIVIL

Le Maire rappelle au CM que la société ADIC/SEDI nous a installé un logiciel d'Etat-civil qui nous permet de procéder aux différents actes (naissance, Mariage et Décès) qui ponctuent la vie d'une mairie.

Comme tous les ans la société ADIC nous propose un contrat de maintenance pour une année du 01/10/2011 au 31/09/2012 pour un montant de 138€ HT.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

ATTRIBUTION DE LA LOCATION DE CHASSE COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la seconde procédure de soumission cachetée concernant la location de chasse des terres et des bois appartenant à la commune.

Deux réponses ont été enregistrées

- Une de Monsieur Patrick Ropiquet pour un montant de 500 euros
- Une de la société de chasse de Michery représentée par son Président Monsieur Norbert Girard pour un montant de 550 euros

La proposition de Mr. Norbert GIRARD, Président de la société de chasse de Michery, est retenue. Un bail sera établi entre lui et la commune à partir du 1^{er} septembre 2011.

Le bail dont devra s'acquitter la société de chasse de Michery sera donc de 550 euros annuels pour une surface de 134.58 Ha.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE PÊCHE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de pêche privé de la commune consenti à la Sixtoise arrivera à échéance le 31 décembre 2011.

Pour être en accord avec l'année civile et la délivrance des permis de pêche, le Maire décide de prolonger le bail à la Sixtoise de trois mois sans supplément de loyer.

Un nouveau bail sera établi au 1^{er} janvier 2012, sachant qu'au prix de la location viendront s'ajouter les frais d'entretien des deux étangs, notamment la tonte, à la charge du preneur.

Nous adopterons la procédure de soumission sous forme de plis cachetés adressés à la Mairie de Michery sachant que le prix de réserve sera de 1600 euros par an.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur proposition à la Mairie avant le 15 décembre 2011.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

ENCAISSEMENT DES LOYERS 2009 ET 2010 DES TERRES EXPLOITÉES PAR LE SCEA CHALEMBERT

Les loyers 2009 et 2010 sur les terres exploitées par la SCEA Chalembert n'ayant pas été réglés à la Commune,

le Maire informe le Conseil Municipal qu'il engage les démarches nécessaires auprès des autorités afin que les sommes dues soient versées à la commune de Michery.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU

6378	=====→	- 20 955,69€
701249	=====→	+20 955,69€

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de délibérer afin que chaque propriétaire fasse le nécessaire pour éradiquer les chenilles processionnaires de leur propriété dès l'apparition de celles-ci.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la délibération prise lors du précédent conseil concernant l'adhésion au CNAS, il nous faut désigner un référent parmi les élus, Monsieur le Maire propose Michel LACOSTE.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous informe que la Communauté des Communes Yonne Nord (CCYN) est dorénavant propriétaire des terrains de l'aérodrome de Gisy-Les-Nobles.

La CCYN a reçu une demande d'extension des hangars.

En tant que Maire de Michery, il nous réaffirme sa lutte contre les nuisances sonores et invite les membres du conseil municipal à assister le 30 septembre à une réunion organisée par le président de la CCYN entre les utilisateurs de l'aérodrome et les membres des 23 communes.

Le CM est contre ce projet d'extension à l'unanimité.

Monsieur le Maire nous rappelle que demain aura lieu le concert du quatuor Manfred dans le cadre du festival Musiques en voûtes.

Monsieur le Maire nous informe que l'ONF, avec lequel nous avons un contrat pour la gestion de nos forêts, est préoccupé depuis 2008 par six puits (en zone SEVESO) qu'il voudrait sécuriser.

La fermeture d'un puits coûtant plusieurs milliers d'euros, l'ONF nous proposera de mettre en vente des sapins pour nous aider à mener cette action.

Marcel Mazaleytrat nous informe que la somme de 11 500€ a été versée pour la vente des peupliers. Deux endroits (derrière le terrain de tennis et le long de l'Oreuse à Sixte) sont envisagés pour planter des peupliers avec la recette précédente.

Jacques Piscaglia nous informe que les dernières visites domiciliaires effectuées par Test Ingénierie sont en cours (il reste une quinzaine d'habitations à voir).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 22H00.

[Retour](#)

F. GARNIER

M. LACOSTE

M. MAZALEYRAT

J.PISCAGLIA

P. DELETTRE

C.MESSAGE

P. PILON

M-C DUFAUD-MEYER

A-M MALLERON

G. DAUTEL

Madame V. RAYET qui a donné pouvoir à Francis GARNIER

MICHERY